

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1057

25 avril 2012

SOMMAIRE

Absolu Digital S.A.	50699	Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50729
Absolu Telecom S.A.	50699	Canterbury Square Holdings S.à r.l.	50705
AC. Bim S.A.	50700	Carts & Kiosks S.à r.l.	50702
African Investment Company S.A.	50700	Castlement Management S.à r.l.	50707
Aida Holdings S.à r.l.	50710	Celsius Managed Funds SICAV	50707
Airvault S.A.	50701	Commerzbank Leasing 1 S.à r.l.	50707
Albatros Holdings S.A.	50701	Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	50708
Allied International Consultants S.à r.l. ..	50702	Crystal Bole S.à r.l.	50708
Almond P.E. S.A.	50711	Cygnus Real Estate Management Compa- ny S.à r.l.	50709
Anncy Capital S.A. (SPF)	50702	Doosan Heavy Industries European Hol- dings S.à r.l.	50711
Aquarius Shipping A.G.	50702	Eiffel Luxembourg S.à r.l.	50721
Arts & Bois S.A.	50703	E.I.I.C. S.A.	50703
AVISIA Propreté	50703	Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A.	50705
Azzalay & Co S.A.	50704	Fosbele Investments S.A.	50729
Bakri - Stempel S.à r.l.	50704	Khepra Capital S.A.	50701
BELGACOM Finance S.A.	50705	Luxafina S.A.	50700
BGC Re	50706	Lux Rep II S.à r.l.	50722
Bluepark S.A.	50706	Merlin Entertainments S.à r.l.	50707
Bluepark S.A.	50706	Motor Development International S.A. ..	50736
Boréal Consulting	50704	Ocean Management S.à r.l.	50729
Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50710	OCSiAI S.à r.l.	50690
Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50709	Real Pol Investments S.A.	50705
Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50709	Rika Finances	50706
Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50711	Treveria Eighteen S.à r.l.	50704
Calpam Transports Luxembourg S.à r.l.	50710	Treveria Fifteen S.à r.l.	50708

OCSiAI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 167.533.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, the sixth day of March.

Before Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, a private company limited by shares, organised under the laws of Cyprus, with registered office at Michail Georgiou, 70, Athienou, 7600, Larnaca, Cyprus, registered with the Registrar of Companies under the number HE 252853,

duly represented by Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed and will be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which is hereby incorporate:

Art. 1. There exists a private limited liability company, which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. Corporate object. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the acquisition and maintenance of intellectual property rights, especially to enter into license agreements or any agreement subject to royalties. If necessary, the Company may raise up the required funds by entering into any type of loan agreement in relation thereto.

The Company may further use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, development and control of any enterprises, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have these securities and patents developed. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees, collaterals, pledges, securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which are liable to promote their development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company shall bear the name OCSiAI S.à r.l..

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Director (as defined below) or the Board of Directors (as defined below), respectively by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Corporate Capital. The corporate capital is set at twenty thousand United States Dollars (US \$ 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (US \$ 1.-) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 7. The corporate capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 16 of the Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles the holder thereof to a fraction of the Company's assets and profits in accordance with article 19.

Art. 9. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Director) or more directors. If several directors have been appointed, they constitute a board of directors (hereinafter, the Board of Directors). The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall appoint directors of different categories, namely Category A Directors and Category B Directors. The director(s) need not be shareholders and may either be individuals or legal entities. Where a legal entity is appointed as director, it shall designate a permanent representative to exercise that duty in the name and for the account of the legal entity. The director(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the corporate capital.

The Board of Directors may appoint a chairman of the Board of Directors (the Chairman of the Board of Directors) chosen among the Category A Directors.

Art. 13. In dealing with third parties, the Sole Director or the Board of Directors shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Director or the Board of Directors.

Towards third parties, the Company shall be bound by (i) the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, (ii) the joint signature of any two Category A Directors, (iii) the sole signature of the Chairman of the Board of Directors (as defined above), or (iv) the single or joint signature of any person or persons to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors.

The Sole Director, or in case of plurality of directors, the Board of Directors may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

Art. 14. The Sole Director or the Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company to one or several director(s) or agent(s) and shall determine the director's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman of the Board of Directors or by any two (2) Category A Directors. The Board of Directors may validly debate without prior notice if all the directors are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Directors shall be given to all directors at least ten (10) business days prior to the date of the proposed meeting provided that any of the Category B Directors may by written notice to the Company require that the proposed meeting is held on twenty (20) business days' notice when, in the reasonable opinion of such Category B Director, the agenda for such meeting is not in the ordinary course of the Company's business.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Directors are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Directors.

A director may be represented at the Board of Directors by another director, regardless of his category, and a director may represent several directors.

Any decisions taken by the Board of Directors shall require a simple majority of votes of all directors of the Company, except for the following matters which require a majority of not less than 75% (seventy five percent) of the votes of all directors of the Company:

(a) Selection, appointment and determination of the terms of engagement and termination of engagement of the registrar of the Company, including any payment conditions.

(b) Organization of internal audit.

(c) Issues related to restructuring, reorganization, bankruptcy and similar procedures.

(d) Make any change to:

i. the Investment Programme or in respect of any decisions relating to the Investment Programme;

ii. the Company's development strategy;

iii. the Company's 3 year business plan;

iv. the Company's annual and quarterly budgets;

v. the Company's annual salary budget, including payments relating to employee bonuses and social security;

vi. the Company's bank accounts, its bankers or the terms of the mandate given to such bankers in relation to its account(s).

(e) Propose or pay any dividend (including interim dividends) or propose or make any other distribution.

(f) Place funds in deposits or other financial instruments (whether by way of a series of transactions or a single transaction) for a period of more than one month. For the purposes of clarification, no resolution is required provided that the amount of deposit or other financial instrument does not exceed US \$ 250,000 for a period of less than one month.

(g) Formation, activity and payments to members of internal audit commission of the Company.

(h) Make any material change to the nature of the business or the jurisdiction where it is managed and controlled.

(i) Approval of employment contracts with employees of the Company with annual income over 5,000,000 RUB or US\$ 170,000 or 125,000 EUR, including the terms of remuneration and other payments and compensations, introduction amendments to the said employment contracts.

(j) Approval of incentive system for management and employees of the Company (both in cash and shares of the Company).

(k) Approval of requirements to newly appointed Chairman of the Board of Directors, chief financial officer, treasurer and chief technical officer of the Company.

(l) Appointment of the Chairman of the Board of Directors (including any interim appointment), including decisions relating to the Chairman of the Board of Directors's terms of employment and incentive arrangements.

(m) Appointment of the chief financial officer, treasurer and chief technical officer of the Company (including any interim appointments), including decisions relating to their respective terms of employment and incentive arrangements.

(n) Deciding on the incentive package of the Chairman of the Board of Directors, chief financial officer, treasurer and chief technical officer of the Company and bringing them to disciplinary responsibility.

(o) Any encumbrances of the following Company's assets, other than those arising by law or in the ordinary course of business intellectual property, real estate, shares and participation interests, securities and other assets the price of which exceeds US\$ 250,000 (7,500,000 RUB or 185,000 EUR).

(p) Sale of any Company's assets the price of which exceeds US\$ 10,000 other than in the ordinary course of business.

(q) Establish any new branch, agency, trading establishment or business or close any such branch, agency, trading establishment or business.

(r) The entry into debt financing or other financial obligations by the Company in the form of balance sheet and off-balance sheet commitments (credit facilities, loans, guarantees, promissory notes etc.) other than as may arise in the ordinary course of business.

(s) Approval of any transactions involving the acquisition, disposal and the possibility of disposal or the possibility of encumbrances by the Company of exclusive (property) rights to intellectual property and /or means of individualization (except for the acquisition of rights to use software for computers and / or databases and / or Internet sites and other objects of copyright).

(t) Conduct any litigation which exceeds 7,500,000 RUB (US\$ 250,000 or 185,000 EUR), save for the collection of debts arising in the ordinary course of the business carried on by the Company or any application for an interim injunction or other application or action (including interim defence) which is urgently required in the best interests of the Company in circumstances in which it is not reasonably practicable to obtain prior consent.

(u) Enter into either any unusual or onerous contract or any other material or major or long term contract.

(v) Enter into or vary any transaction or arrangement with, or for the benefit of, any of the Company's directors or shareholders or any other person who is a "connected person" with any such directors or shareholders.

(w) Deciding on implementation of rights applicable to the shares (investment shares, participation interests in the share capital) in business companies owned by the Company, including:

i. to the extent it is able, deciding on agenda of shareholders' meetings of business companies in which the Company owns a participation interest;

ii. to the extent it is able, the appointment of Company's representatives at shareholders' meetings of business companies in which the Company owns participation interest, as well as giving instructions to such representatives;

iii. nomination of candidates to executive bodies, board of directors and other management bodies of business companies in which the Company owns a participation interest and has such rights of appointment.

The Board of Directors shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any director at the place indicated in the convening notice.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Directors.

The Sole Director or the Board of Directors may decide (in accordance with subtitle (e) of this article 14) to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 15. The director(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 16. General meetings of shareholders. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles (including any resolution to agree to issue any new Company's share(s)) or to appoint a statutory auditor (including the determination of the terms of engagement, payment conditions of such statutory auditor or the termination of its mandate) may only be adopted by unanimous voting of all shareholders of the Company.

Rather than at a general meeting, the shareholders of the Company may also pass resolutions in writing, provided that they do so by a unanimous vote representing the Company's entire issued capital.

Art. 17. Financial Year. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 18. Financial statements. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established, and the Sole Director or the Board of Directors prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 19. Allocation of profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued corporate capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Interim dividends may be distributed under the following conditions:

1. interim accounts are drafted on a quarter or semi-annual basis,
2. these accounts show a profit including profits carried forward,
3. the decision to pay interim dividends is taken by the Sole Director or, in case of plurality of directors, the Board of Directors in accordance with article 14 subtitle (e), if there is enough cash. Otherwise, the decision has to be taken by an extraordinary general meeting of the shareholders,
4. the payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the next to last paragraph of article 19.

Art. 21. Application of the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provisions

The first financial year of the Company shall begin today and shall end on the 31st of December 2012.

Subscription and Payment

Then Maître Juliette FEITLER, pre-named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, prenamed, by virtue of the said power of attorney under private seal, being understood that the proxy holder may not be considered as founder, declares to subscribe in the name and on behalf of FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, prenamed, for twenty thousand (20,000) shares and to make payment in full for such shares by a contribution in cash of an amount of twenty thousand United States Dollars (US \$ 20,000.-).

The twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one United States Dollar (US \$ 1.-) each have been fully paid up in cash and subscribed by FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, prenamed, so that the amount of twenty thousand United States Dollars (US \$ 20,000.-) is at the free disposal of the Company, as certified to the undersigned notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro.

The amount of the share capital is valued at EUR 15,146.92.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as here above stated, representing the entire corporate capital take the following resolutions:

1) The registered office of the Company is fixed at L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

2) The number of directors is set at six (6).

3) The following persons are appointed directors of the Company for an unlimited duration:

- Mr. Oleg KIRILLOV, born in Krasnoyarsk (Russia) on January 10, 1963, residing at App.39, Gorkogo Street 3A, Krasnoyarsk, Russia, as Category A Director;

- Mr. Yury KOROPACHINSKIY, born in Novosibirsk (Russia) on December 1, 1965, residing at App. 27, Krasnoy Armii Street 14, Krasnoyarsk, Russia, as Category A Director;

- Yury ZELVENSKIY, born in Rybnitsa (Russia) on May 27, 1957, residing at Khachaturyana Street 12, Bld. 2, App. 5, Moscow, Russia, as Category A Director;

- Mr. Mikhail PREDTECHENSKIY, born in Gusinozersk, Selenginsk District, Buryat ASSR, on April 23, 1957, residing at Morskoy Prospect, 40, App. 38, Novosibirsk, Russia, as Category A Director;

- Mr. Max ATANASSOV, born in Shahty (Russia), on July 7, 1963, residing at Wood Farm House, Ascott Road, Whichford, Shipston-on-Stour, Warwickshire CV36 5PG, United Kingdom, as Category B Director;

- Mr. Ashot TER-AVANESSOV, born in Baku (Azerbaijan), on May 23, 1972, residing at 66B Carlton Hill, London NW8 0ET, United Kingdom, as Category B Director.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read and translated into a language known by the proxy holder, known to the notary by her surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le six mars.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, une société à responsabilité limitée constituée selon la loi chypriote, ayant son siège social à Michail Georgiu, 70, Athienou, 7600, Larnaca, Chypre, immatriculée auprès du Registre des Sociétés sous le numéro HE 252853,

dûment représentée par Maître Juliette FEITLER, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a demandé au notaire d'acter les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier ainsi constituée par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. Objet Social. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut notamment utiliser ses fonds pour l'acquisition et l'entretien de droits de propriété intellectuelle et notamment conclure des contrats de licences ou tous autres contrats relatifs aux droits des marques. Lorsque cela sera nécessaire la Société pourra contracter tout emprunt afin d'assurer le financement des opérations conduites dans le cadre de son objet social.

La Société peut également employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement et à la disposition d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces titres et brevets. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, contrats de nantissement, sûretés ou autres) à des sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (y compris ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet social ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination Sociale. La Société a comme dénomination OCSiAI S.à r.l..

Art. 5. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital Social. Le capital social de la Société s'élève à vingt mille dollars américains (US\$ 20.000,-) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar américain (US\$ 1,-) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 7. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'article 16 des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, conformément à l'article 19.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). L'associé unique ou l'assemblée générale des associés nommera des gérants de différentes catégories, à savoir des gérants de catégorie A et des gérants de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s) et peuvent soit être des personnes physiques soit des personnes morales. Lorsqu'une personne morale est nommée gérant, celle-ci devra désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale. Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Le Conseil de Gérance peut nommer un président du Conseil de Gérance (le Président du Conseil de Gérance) choisi parmi les gérants de catégorie A.

Art. 13. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par (i) la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, (ii) la signature conjointe de deux gérants de catégorie A, (iii) la signature unique du Président du Conseil de Gérance (tel que défini ci-dessus) ou (iv) la signature unique ou conjointe de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Art. 14. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le Président du Conseil de Gérance ou par deux (2) gérants de catégorie A. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins dix (10) jours ouvrés avant la date prévue pour la réunion, à condition que chaque gérant de catégorie B puisse demander par un avis écrit à la Société que la réunion prévue soit tenue dans un délai de vingt (20) jours ouvrés, lorsque ce gérant de catégorie B considère raisonnablement que l'ordre du jour n'est pas dans le cours ordinaire de l'activité de la Société.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et de son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télégramme ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, indépendamment de sa catégorie, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des votes des gérants de la Société, sauf dans les cas suivants pour lesquels une majorité d'au moins 75% (soixante-quinze pourcents) des votes des gérants de la Société est requise:

- a) Choix, nomination et détermination des conditions de l'engagement et de la résiliation de l'engagement des registres de la Société, incluant les conditions de paiement.
- b) Organisation d'audit interne.
- c) Questions relatives à la restructuration, réorganisation, faillite et procédures similaires.
- d) Tout changement concernant:
 - i. le programme d'investissement ou à l'égard de toute décision relative au programme d'investissement;
 - ii. la stratégie de développement de la Société;
 - iii. le plan de développement triennal de la Société;
 - iv. le budget annuel et trimestriel de la Société;
 - v. le budget annuel des salaires de la Société incluant le versement de bonus aux employés et le paiement de la sécurité sociale;
 - vi. les comptes bancaires de la Société, ses banquiers ou les termes du mandat donné aux banquiers relatifs à ces comptes;
- e) Proposition ou paiement de dividendes (incluant les acomptes sur dividendes) ou proposition ou réalisation de toute autre distribution;
- f) Placement de fonds en dépôts ou d'autres instruments financiers (soit sous forme d'une série d'opération ou d'une opération simple) pour une période supérieure à un mois. Par conséquent, aucune résolution n'est requise à condition que le montant du dépôt ou de tout autre instrument financier n'excède pas US \$ 250,000 pour une période inférieure à un mois.
- g) Formation, activité et rémunération des membres de la commission d'audit interne de la Société.
- h) Tout changement matériel de la nature de l'activité ou de la juridiction depuis laquelle elle est gérée et contrôlée.
- i) Approbation de contrats de travail avec des employés de la Société recevant un salaire annuel supérieur à 5.000.000 RUB or US\$ 170.000 ou 125.000 EUR, incluant les conditions de la rémunération et les autres rétributions et compensations, modifications au dit contrat de travail.

j) Approbation du système d'incentive accordé aux gérants et aux employés (à la fois en numéraire et en action de la Société)

k) Approbation des conditions applicables au nouveau Président du Conseil de Gérance, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société.

l) Nomination du Président du Conseil de Gérance (incluant toute nomination intérimaire), incluant les décisions relatives aux conditions de travail du Président du Conseil de Gérance et des accords incentive.

m) Nomination du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société (incluant toute nomination intérimaire), incluant les décisions relatives aux conditions respectives de leur embauche et de l'attribution de leurs primes.

n) Décisions relatives au package incentive du Président du Conseil de Gérance, du directeur financier, du trésorier et du directeur technique de la Société et celles décidant de leur mise en responsabilité disciplinaire.

o) Toute charge sur l'un des actifs suivants de la Société, autres que celles autorisées par la loi ou survenues dans le cours normal des affaires : propriété intellectuelle, immobilier, parts sociales et participations, titres et autres actifs dont le prix excède US\$ 250.000 (7.500.000 RUB ou 185.000 EUR).

p) Vente des actifs de la société pour lesquels le prix excède US\$ 10.000 autre que dans le cours normal des affaires.

q) Création d'une nouvelle succursale, agence, établissement commercial ou d'affaires, ou fermeture de toute succursale, agence, établissement commercial ou d'affaires.

r) La conclusion d'un financement par emprunt ou d'autres obligations financières par la Société et d'engagement hors bilans ou bilantaire (facilités de crédit, prêt, garanties, billets à ordre etc.) autre que dans le cours normal des affaires.

s) Approbation de toute transaction ayant pour objet l'acquisition, la disposition et la possibilité de disposer ou la possibilité pour la Société de grever de droits (de propriété) exclusifs, la propriété intellectuelle et / ou moyens d'individualisation (sauf pour l'acquisition des droits d'utilisation de logiciel pour des ordinateurs et / ou des bases de données et / ou des sites internet et tout autre droits d'auteur).

t) Conduite de litige excédant 7.500.000 RUB (US \$.250.000 or 185.000 EUR), sauf pour le recouvrement de créance survenu dans le cours normal des affaires menée par la Société ou toute demande d'une injonction provisoire ou d'autres demande ou action (incluant la défense provisoire) requérant l'urgence dans l'intérêt de la Société et dans des circonstances pour lesquelles il n'est raisonnablement pas possible d'obtenir le consentement préalable.

u) Conclusion d'un contrat qui est soit inhabituel ou onéreux soit qui concerne un autre domaine ou un contrat majeur ou un contrat à long terme.

v) Conclure ou modifier une transaction ou un arrangement avec, ou au bénéfice de, tout gérant ou associé ou toute autre personne en relation avec les gérants ou associés.

w) Décider de la mise en œuvre de droits attachés aux parts sociales (parts de placement, participation dans le capital social) détenues par la société, incluant:

i. dans la mesure du possible, la fixation de l'ordre du jour des assemblées des associés des entités dans lesquelles la Société détient une participation;

ii. dans la mesure du possible, la nomination de représentant de la Société aux assemblées des associés des entités dans lesquelles la Société détient une participation, ainsi que donner des instructions à ces représentants;

iii. la nomination de candidats aux organes exécutifs, au conseil de gérance et tout autre organe de décision des entités dans lesquelles la société détient une participation et détient de tels droits de nomination.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider (conformément au paragraphe (e) de l'article 14) de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 15. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 16. Assemblées générales des associés. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts (y compris une résolution décidant d'émettre toute(s) nouvelle(s) part (s) sociale(s) de la Société) ou décidant de nommer un commissaire aux comptes (y compris la détermination des conditions d'engagement, les conditions de rémunération du commissaire aux comptes et de la fin de son mandat) ne peuvent être adoptées qu'à l'unanimité des votes de tous les associés de la Société. .

Plutôt que dans le cadre de l'assemblée générale, les associés pourront également prendre des décisions par écrit, à condition que ces décisions soient prises par vote unanime représentant la totalité du capital social de la Société.

Art. 17. Exercice Social. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 18. Comptes sociaux. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 19. Affectation des bénéfices. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Les dividendes intérimaires devront être distribués sous les conditions suivantes:

1. les comptes intérimaires sont rédigés sur une base trimestrielle ou semestrielle,
2. ces comptes font état des profits y compris les profits reportés,
3. la décision de payer des dividendes est prise par le Gérant Unique, ou en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de Gérance conformément à l'article 14 paragraphe (e), s'il y a assez de liquidités. Sinon, la décision doit être prise par une assemblée générale extraordinaire des associés,
4. le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 20. Dissolution - Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'article 19.

Art. 21. Application de la Loi. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Ensuite Maître Juliette FEITLER, préqualifiée, agissant comme mandataire de la société FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, en vertu de la prédite procuration sous seing privé, étant entendu que la mandataire ne sera pas considérée comme fondateur, déclare souscrire au nom et pour le compte de FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, à vingt mille (20.000) parts sociales de la Société et libérer entièrement ces nouvelles parts sociales par un apport en numéraire d'un montant de vingt mille dollars américains (US\$ 20.000,-).

Les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollars américains (US\$ 20.000,-) chacune sont allouées à la société FARSONEX INVESTMENTS LIMITED, préqualifiée, si bien que le montant de vingt mille dollars américains (US\$ 20.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été certifié au notaire instrumentant.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à mille cent euros.

Le montant du capital social est évalué à EUR 15.146,92.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est fixé à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
- 2) Le nombre de gérants est fixé à six (6).
- 3) Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Oleg KIRILLOV, né à Krasnoyarsk (Russie) le 10 janvier 1963, demeurant professionnellement à App. 39, Gorkogo Street 3A, Krasnoyarsk, Russia, comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Yury KOROPACHINSKIY, né à Novosibirsk (Russie) le 1^{er} décembre 1965, demeurant professionnellement App. 27, Krasnoy Armii 14^{ème} rue, Krasnoyarsk, Russie, comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Yury ZELVENSKIY, né à Rybnitsa (Russie) le 27 mai 1957, demeurant professionnellement à Khachaturyana 12^{ème} rue, Bld. 2, App. 5, Moscou, Russie, comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Mikhail PREDTECHENSKIY, né à Gusinoozersk, Selenginsk District, Buryat ASSR, le 23 avril 1957, demeurant professionnellement à Morskoy Prospect, 40, App. 38, Novosibirsk, Russie comme gérant de catégorie A;
 - Monsieur Max ATANASSOV, né à Shahty (Russie), le 7 juillet 1963, demeurant à Wood Farm House, Ascott Road, Whichford, Shipston-on-Stour, Warwickshire, CV36 5PG, Royaume Uni, comme gérant de catégorie B;
 - Monsieur Ashot TER-AVANESSOV, né à Baku (Azerbaïdjan), le 23 mai 1972, demeurant à 66B Carlton Hill, Londres NW8 0ET, Royaume Uni, comme gérant de catégorie B.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture et traduction du document faite en langue connue de la personne comparante, connue du notaire par ses nom, prénom, état et demeure, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte en original.

Signé: Juliette FEITLER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 mars 2012. Relation GRE/2012/913. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Junglinster, le 15 mars 2012.

Référence de publication: 2012033623/531.

(120043702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Absolu Digital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 148.723.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036013/10.

(120048559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Absolu Telecom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 8, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 76.397.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036014/10.

(120048560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Luxafina S.A., Société Anonyme de Titrison.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 148.279.

En date du 8 mars 2012, l'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. de nommer les personnes suivantes:

M. Simon Barnes, employé privé, né le 2 décembre 1962, à Liverpool, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

M. Ian Kent, employé privé, né le 3 décembre 1973, à Birmingham, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en tant qu'administrateur de la Société avec effet immédiat.

2. d'accepter la démission des personnes suivantes:

M. Andreas Demmel de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Mme. Marie-Sibylle Wolf de ses fonctions d'administrateur de la société avec effet immédiat.

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

M. Simon Barnes,

M. Robert Quinn,

M. Ian Kent.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012037106/24.

(120048617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

AC. Bim S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 21, Z.A. Am Bann.

R.C.S. Luxembourg B 73.956.

Extraits des résolutions de l'Assemblée Gén. Extraordinaire des Actionnaires tenue à Leudelange le 23 mars 2012

1) L'assemblée générale extraordinaire prolonge les mandats des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2018.

Fait à Leudelange, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036015/11.

(120048238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

African Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 52.425.

Le siège social de la société a été transféré avec effet Immédiat, à l'adresse suivante:

65, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 8 Janvier 2012.

AFRICAN INVESTMENT COMPANY SA

Signature

Référence de publication: 2012036018/13.

(120048273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Khepra Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong.

R.C.S. Luxembourg B 158.967.

—
Extrait de résolution du Conseil d'Administration du 01.03.2012

Le Conseil d'Administration de la société KHEPRA CAPITAL S.A., réuni le 01.03.2012 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Transfert du siège social de la société au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social de l'administrateur E.L.A. Capital Partners Luxembourg Se.n.c. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

L'adresse du représentant permanent M. Luca DI FINO a été transférée au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Le siège social du commissaire aux comptes FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l. a été transféré au 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg.

Fait à Luxembourg le 01.03.2012.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2012036259/20.

(120047867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Airvault S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 156.759.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur JeanMarie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

AIRVAULT S.A.

Référence de publication: 2012036020/15.

(120048549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.374.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur JeanMarie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

ALBATROS HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2012036021/15.

(120048548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Allied International Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 63.339.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

STRATEGO INTERNATIONAL SARL

Fiduciaire

Référence de publication: 2012036022/11.

(120048319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Carts & Kiosks S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.062.

Veillez prendre note que le gérant de la société, M. John RALSTON, a changé d'adresse et réside désormais à L-5481 Wormeldange, 21A, Krunnergaass.

Luxembourg, le 26 mars 2012.

Pour avis sincère et conforme

Pour Carts & Kiosks S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036057/13.

(120048409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Anncy Capital S.A. (SPF), Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 151.530.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 15 mars 2012.

Conformément à l'article 51, al. 6 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales, les administrateurs restants procèdent à la nomination, par voie de cooptation, de Monsieur JeanMarie LEGENDRE, né le 1^{er} février 1946 à Paris (France), domicilié au 56, Boulevard Napoléon I^{er}, L 2210 Luxembourg, au titre d'administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ, administrateur démissionnaire.

Cette nomination sera soumise pour ratification à la prochaine assemblée générale.

Pour la société

ANNECY CAPITAL S.A., SPF

Référence de publication: 2012036027/15.

(120048547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Aquarius Shipping A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 100.891.

Rectificatif de l'extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 janvier 2012 déposé au Registre de Commerce et des Sociétés le 23 février 2012 sous le n° L120031228

La démission de MARE-LUX S.A. de ses fonctions d'administrateur et d'administrateur-délégué de la société est acceptée.

GES MARITIME S.A.; RCS B148977, avec siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur et administrateur-délégué de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2018.

Pour extrait sincère et conforme
AQUARIUS SHIPPING A.G.
Isidore PARTOUCHE
Administrateur

Référence de publication: 2012036028/18.

(120048533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

E.I.I.C. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.524.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire du lundi 26 mars 2012 et d'une réunion du conseil d'administration du même jour que les modifications suivantes ont été apportées:

- Renouvellement des mandats des organes sociaux:

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Monsieur Patrick Houbert a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat d'administrateur de Madame Anna Meunier De Meis a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

* Le mandat de commissaire aux comptes de la société L'Alliance Révision S.à.r.l., a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

- Renouvellement du mandat de l'administrateur délégué:

* Le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Patrick Meunier a été renouvelé pour une durée de 5 ans.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012036123/21.

(120048364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Arts & Bois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9638 Pommerloch, 24, Bastnicherstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 109.092.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 16 janvier 2012

1) transfert du siège social.

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet immédiat, le siège de la société de L-9638 Pommerloch, Bastnicherstrooss 16 A, vers L-9638 Pommerloch, Bastnicherstrooss 24.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 23 mars 2012.

Pour «ARTS & BOIS S.A.»

Société anonyme

FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2012036031/16.

(120048015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

AVISIA Propreté, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8055 Bertrange, 132, rue de Dippach.

R.C.S. Luxembourg B 41.127.

—
Les comptes annuels au 31 août 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVISIA Propreté

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2012036032/12.

(120048417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Treveria Eighteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.956.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012036438/26.

(120048531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Azzalay & Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 13B, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 92.887.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue en date du 14 janvier 2011

Résolution unique

Les associés décident de transférer le siège social de la société du 32 Rue Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg au 13b Avenue Guillaume L-1651 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2012036034/12.

(120048133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Boréal Consulting, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9227 Diekirch, 50, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 151.970.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Comptable B + C S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2012036039/11.

(120048413) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Bakri - Stempel S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8120 Bridel, 2, rue Biergerkreiz.

R.C.S. Luxembourg B 13.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Le 21 mars 2012.

Référence de publication: 2012036040/10.

(120047939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Entreprise de Constructions et de Génie Civil KISCH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7662 Medernach, 23, route d'Ermsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 91.890.

—
Extrait de résolution prise par le conseil d'administration en date du 7 octobre 2011

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le Conseil d'Administration décide d'élire Monsieur Romain KISCH, entrepreneur, demeurant à L-9264 Diekirch, 20, rue Pierre Olinger, comme Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'Administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Changement d'adresses

Il est porté à la connaissance des tiers que les adresses respectives des administrateurs sont désormais les suivantes:

- Monsieur Francis KISCH: demeurant à L-9289 Diekirch, 12 rue François Julien Vannerus
- Monsieur Romain KISCH: demeurant à L-9264 Diekirch, 20 rue Pierre Olinger
- Monsieur Guy KISCH: demeurant à L-9264 Diekirch, 20 rue Pierre Olinger

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2012036128/21.

(120048195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Canterbury Square Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 78.735.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012036082/9.

(120048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

BELGACOM Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.822.

—
Le bilan au 31 DECEMBRE 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012036043/10.

(120047886) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Real Pol Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 122.179.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 4 janvier 2012
1, rue Joseph Hackin à Luxembourg*

Résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de Messieurs Joseph WINANDY et Koen LOZIE et de la société COSAFIN S.A., 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par M. Jacques BORDET, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg pour une période d'un an.

L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler en tant Commissaire aux Comptes THE CLOVER pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012036395/20.

(120048523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

BGC Re, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 163.134.

Le bilan pour la période du 8 août 2011 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L. Kervyn de Meerendré

Présidente du Conseil

Référence de publication: 2012036044/12.

(120047885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036048/10.

(120048078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Bluepark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 84.423.

EXTRAIT

Il résulte d'un changement d'adresse que la société Ser.Com S.à.r.l., (commissaire de la société) est désormais domiciliée au 19 Boulevard Grande-duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036049/12.

(120048097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Rika Finances, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 84.452.

En date du 8 mars 2012, le Conseil d'administration a pris la décision suivante:

- Transfert du siège social de la Société du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, avec effet au 8 mars 2012.

En date du 8 mars 2012, le Conseil d'administration a pris note que l'adresse professionnelle des administrateurs suivants est désormais au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et ce avec effet au 2 janvier 2012:

- Jorge Pérez Lozano

- Xenia Kotoula

- Israel Domingo Basilio

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

Pour la Société

Israel Domingo Basilio

Administrateur

Référence de publication: 2012036402/20.

(120048076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Castlement Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 106.976.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 22 décembre 2011

Il résulte des résolutions prises par le conseil de gérance du 22 décembre 2011 que:

Messieurs Kuy Ly Ang et James Bradley Unsworth démissionnent de leurs postes de gérants de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avec effet au 23 décembre 2011.

Christophe SCHOCKMEL

Un mandataire

Référence de publication: 2012036058/15.

(120048594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Celsius Managed Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.736.

Les comptes annuels au 30 Novembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 Mars 2012.

Signature.

Référence de publication: 2012036063/10.

(120048543) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Commerzbank Leasing 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 118.888.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Référence de publication: 2012036065/10.

(120048770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Merlin Entertainments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.562.718,45.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 154.309.

Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date du 19 mars 2012

En date du 19 mars 2012, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Madame Bénédicte MOENS-COLLEAUX de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2012;

- de nommer Monsieur Stef OOSTVOGELS, né le 21 avril 1962 à Bruxelles, Belgique, résidant à l'adresse suivante: 1, rue Spierzelt, L-8063 Bertrange, Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Merlin Entertainments S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2012036293/19.

(120047930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Copper Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.043.

Par résolutions signées en date du 24 février 2012, le conseil de surveillance a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Philippe Neuschaefer, avec adresse au 2, Park Street, 1^{er} étage, W1K 2XA Londres, Royaume-Unis de son mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat

2. Cooptation de Jack Knott II, avec adresse au 5200, Town Center Circle, Suite 600, 33486 Boca Raton, Floride, Etats-Unis au mandat de membre du conseil de surveillance, avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2011 et qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Référence de publication: 2012036067/16.

(120047830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Crystal Bole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 158.080.

Le bilan pour la période du 22 décembre 2010 au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2012.

Un mandataire

Référence de publication: 2012036069/12.

(120048042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Treveria Fifteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 124.954.

Extrait des résolutions de l'associé unique

En date du 18 mars 2012, l'associé unique de la Société a accepté la résignation de Monsieur Abdelhakim Chagaar, de Monsieur Nedim Görel et de Madame Marjoleine van Oort en tant que gérants de la Société, et ce avec effet immédiat.

En cette même date, l'associé unique a nommé les personnes suivantes en tant que gérants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Olivier Liegeois, comptable, né le 27 octobre 1976 à Bastogne, Belgique, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Monsieur Luc Gerondal, fiscaliste, né le 23 avril 1976 à Kinshasa, République démocratique du Congo, demeurant au 19 avenue du Bois, L-1251 Luxembourg.

- Madame Sandrine BISARO, juriste, née le 28 juin 1969 à Metz, France, demeurant professionnellement au 12 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

En cette même date, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la Société, de l'ancienne adresse 73, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg à la nouvelle adresse 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg et ce avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2012.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2012036439/26.

(120048529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 155.589.

Suite à l'assemblée générale des actionnaires tenues extraordinairement le 10 février 2012, il est décidé de renouveler le mandat du réviseur d'entreprise agréé Deloitte S.A., ayant son adresse professionnelle à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf. Son mandat s'achevant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Luxembourg, le 23 MAR. 2012.

Pour: *Cygnus Real Estate Management Company S.à r.l.*

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathie Lett / Valérie Wozniak

Référence de publication: 2012036071/18.

(120048117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036073/12.

(120048047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036074/12.

(120048048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036075/12.

(120048049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Aida Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 142.053.

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires, tenue en date du 27 février 2012, a décidé d'accepter:

- la démission de Fabrice Hablot en qualité de gérant de la Société avec effet au 27 février 2012.

- la nomination avec effet au 27 février 2012 et pour une durée indéterminée, en qualité de gérant de la Société de Dominique Le Gal, né à Savigny-Sur-Orge (France), le 9 décembre 1971, et ayant son adresse professionnelle au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg.

Le Conseil de Gérance sera, à partir du 27 février 2012, composé comme suit:

- Nicole GÖTZ, gérant

- Maxime NINO, gérant

- Dominique LE GAL, gérant

- Michael FURTH, gérant

- Véronique MENARD, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Nicole Götz

Gérant

Référence de publication: 2012037039/23.

(120048482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036076/12.

(120048050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036077/12.

(120048051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 12 mars 2012

1. M. Hyoung Hee CHOI a démissionné de son mandat de gérant.

2. M. Jang MYEONGHO, administrateur des sociétés, né le 7 février 1964 à Yeongyang-Gun (Corée), demeurant à 326-903, Raemiansur, Wonmun-dong Gwacheon, Gyeonggi-do (Corée), a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26.3.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Doosan Heavy Industries European Holdings S.à r.l.

Interstrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036105/16.

(120048240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Almond P.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 167.550.

STATUTS

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE QUATORZE FEVRIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

BITHIA AG, société de droit suisse ayant siège sociale à CH-6340 Baar, 5, Steinhäuserstrasse, inscrite au registre de commerce de Zug (Suisse), sous le numéro CH-170.3.034.733-4, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant au 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, agissant en vertu d'une procuration donnée et signée à Baar, le 09 février 2012.

La prédite procuration, paraphée et signée «ne varietur» par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer entre eux.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Par la personne ci-avant et toutes les personnes qui pourraient par la suite devenir propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de «ALMOND P.E. S.A.» (ci-après «la Société»).

Art. 2. Le siège de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la Société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la Société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché par décision de l'Assemblée Générale.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et faire mettre en valeur ces titres et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, la gestion et la vente, sous quelque forme que ce soit, de tous biens immobiliers situés au Luxembourg ou à l'étranger.

En général, la Société pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance pour sauvegarder ses droits et pourra, aux conditions et dans les termes prévus par la loi, réaliser toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de son objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000, (trente et un mille euros) représenté par 3.100 (trois mille cent) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société et y pourra être consulté par tout actionnaire de la Société. Ce registre contiendra toutes les informations requises par l'article 39 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le droit de propriété sur les actions de l'actionnaire en nom s'établit par l'inscription de son nom dans le registre des actionnaires. Un certificat, qui devra être signé par deux membres du conseil d'administration, constatera cette inscription et sera délivré sur demande à l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une action est détenue par plus d'une personne, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à une telle action avant qu'une personne soit désignée comme étant propriétaire unique à l'égard de la Société.

Le capital autorisé est, pendant une période de 5 (cinq) ans prenant fin le 14 février 2017, de EUR 10.000.000,-(dix millions d'euros) représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 février 2017, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la Société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le Conseil d'Administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le Conseil d'Administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la Société.

Conseil d'Administration - Surveillance de la Société

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins (qui ne doivent pas être des actionnaires). Toutefois, s'il est constaté lors d'une assemblée des actionnaires que toutes les actions émises par la Société sont détenues par un seul actionnaire, la Société pourra être administrée par un seul administrateur et ce, jusqu'à la première assemblée des actionnaires faisant suite au moment de la constatation par la Société que ses actions sont à nouveau détenues par plus d'un actionnaire. Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. La durée du mandat d'un administrateur ne peut excéder six années et les administrateurs exerceront leur mandat jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs sortant peuvent être réélus.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises. Tout administrateur peut être démis de ses fonctions à tout moment avec ou sans justification par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des voix valablement émises.

Si une personne morale est nommée au poste d'administrateur de la Société, cette personne morale devra désigner un représentant permanent qui exercera le mandat au nom et pour le compte de cette personne morale. La personne morale susvisée ne peut démettre son représentant permanent qu'à la condition de lui avoir déjà désigné un successeur.

Dans l'hypothèse où un poste d'administrateur devient vacant à la suite d'un décès, d'une démission ou autrement, un administrateur peut être provisoirement désigné jusqu'à la prochaine assemblée générale, en suivant les dispositions légales qui s'appliquent.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un vice-président. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions des actionnaires et du conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président préside les assemblées des actionnaires et le conseil d'administration, mais en son absence, les actionnaires ou le conseil d'administration peuvent, par majorité des votes des personnes présentes, provisoirement élire un autre administrateur comme président de cette assemblée ou ce conseil d'administration.

Un avis par écrit, télécopie ou e-mail (pas de signature électronique) contenant l'ordre du jour sera envoyé à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, dans lequel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature de cette urgence. Aucune convocation n'est nécessaire dans le cas où tous les administrateurs y ont expressément renoncé par écrit, télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. Une convocation n'est par ailleurs non plus requise pour les réunions du conseil d'administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit, par télécopie, par e-mail ou par un autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut prendre part à une réunion du conseil d'administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Les décisions sont uniquement prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion ou des administrateurs les représentants. En cas d'égalité des voix, le président de la réunion a une voix prépondérante.

Le conseil d'administration peut également prendre par voie circulaire des décisions à l'unanimité de ses membres, par écrit, fax ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisante. L'intégralité sera considérée comme procès-verbal faisant preuve que les décisions ont été adoptées.

Art. 9. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par les administrateurs présents aux séances ou par le président, ou en son absence, par le vice-président ou encore par deux administrateurs.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, agents, gérants ou autres mandataires, actionnaires ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement. Le conseil d'administration détermine l'étendue des pouvoirs, les conditions du retrait et la rémunération attachées à ces délégations de pouvoir.

Le conseil pourra également conférer des pouvoirs par procuration certifiée ou sous seing privé.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature pour des opérations spécifiques aura été délégué par le conseil d'administration ou, le cas échéant, par l'administrateur unique.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires qui peuvent être des actionnaires ou non. L'assemblée générale des actionnaires, qui nomme les commissaires, déterminera le nombre, la rémunération et la durée du mandat des commissaires, qui ne peut excéder six ans. Le(s) commissaire(s) peut (peuvent) être réélu(s) pour un nouveau mandat.

Assemblées Générales des Actionnaires

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires dûment constituée représente l'ensemble des actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Si la Société ne possède qu'un seul actionnaire, cet actionnaire exercera les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires est convoquée par le conseil d'administration.

Elle doit être obligatoirement convoquée lorsqu'un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société en fait la demande auprès du conseil d'administration de la Société. Un groupe d'actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social de la Société peut requérir au conseil d'administration d'ajouter un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Ces demandes devront être envoyées au siège social de la Société par lettre recommandée avec accusé de réception au moins cinq (5) jour avant la date de l'assemblée.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin de chaque année à 12.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, à Luxembourg, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable luxembourgeois suivant.

D'autres assemblées générales d'actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation respectifs. Les convocations et la tenue des assemblées se feront dans les délais et suivant le quorum prévu par la loi, sauf dispositions contraire dans les présents.

Les actionnaires qui prennent part à l'assemblée par vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour la prise en compte des quorums de présence et de vote. Les moyens de communication susvisés doivent permettre aux personnes participant à l'assemblée de s'entendre l'une et l'autre sans discontinuité et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à l'assemblée.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires par procuration écrite, par télécopie ou par tout autre moyen de communication, une copie étant suffisant.

Tout actionnaire peut voter à l'aide des bulletins de vote en l'envoyant par courrier ou par fax au siège social de la Société ou à l'adresse indiquée dans la convocation. Les actionnaires ne peuvent utiliser que les bulletins de vote qui lui auront été envoyés par la Société et qui devront indiquer au moins l'endroit, la date et l'heure de l'assemblée, la proposition soumise au vote de l'assemblée, et pour chaque proposition, trois cases à cocher permettant à l'actionnaire de voter en faveur ou contre la proposition ou d'exprimer une abstention par rapport à chacune des propositions soumise au vote, en cochant la case appropriée.

Les bulletins de vote n'indiquant ni vote en faveur, ni vote contre, ni abstention, seront déclarés nuls. La Société ne tiendra compte que des bulletins de vote reçus avant la tenue de l'assemblée générale à laquelle ils se réfèrent.

Art. 17. Les décisions de toute assemblée générale des actionnaires valablement convoquée seront adoptées à la majorité simple des voix valablement exprimées, sauf lorsque ces décisions portent sur des modifications à apporter aux statuts, auquel cas ces décisions devront être adoptées à la majorité des deux tiers des voix valablement exprimées.

Le conseil d'administration peut déterminer toute autre condition à remplir par les actionnaires pour pouvoir prendre part aux assemblées générales.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et considèrent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation et publication préalable.

Le présent article ne s'applique pas au cas où la Société n'a qu'un actionnaire unique.

Année sociale - Bénéfices

Art. 18. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice annuel net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des termes et conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La Société peut être dissoute et mise en liquidation à tout moment, par décision de l'Assemblée Générale, statuant suivant les modalités prévues pour la modification des statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Modification des statuts

Art. 21. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Disposition générale

Art. 22. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2012.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la Société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du Conseil d'Administration est désigné par l'Assemblée Générale Extraordinaire désignant le premier Conseil d'Administration de la Société.

Souscription et Paiement

Les 3.100 (trois mille cent) actions ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions	Montant souscrit EUR	Montant libéré EUR
BITHIA A.G.	31.000	31.000	31.000
TOTAUX	31.000	31.000	31.000

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100.-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en Assemblée Générale Extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant le 31 décembre 2012:

1. Madame Patrizia SBARAINI, profession libérale, née le 16 décembre 1970 à Brescia (Italie), demeurant professionnellement au 5, via Aldo Moro, I-25124 Brescia (Italie) nommé comme Administrateur;

2. Madame Vania BARAVINI, dirigeant de sociétés, née le 21 mai 1964 à Esch-sur-Alzette (Luxembourg), demeurant au 89, rue du Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, nommée comme Administrateur.

3. Monsieur Alessandro CUSUMANO, dirigeant de sociétés, né le 6 avril 1981 à Borgomanero (Italie), demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, nommé comme Administrateur.

Madame Vania BARAVINI, prénommée, est nommée aux fonctions de président du Conseil d'Administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes du premier exercice social se clôturant au 31 décembre 2012.

1. ELDEK S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B160814.

Troisième résolution

Le siège social de la Société est fixé au 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue française suivi d'une traduction en anglais. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version française prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms, état et demeure, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

IN THE YEAR TWO THOUSAND AND TWELVE, ON THE 14th DAY OF FEBRUARY.

Before us M^e Cosita DELVAUX, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BITHIA AG, a company duly incorporated and established under the laws of Switzerland, having its registered office at CH-6340 Baar, 5, Steinhäuserstrasse, registered with the Trade and Companies Register of Zug (Switzerland), under number CH-170.3.034.733-4, here duly represented by Mrs. Vania BARAVINI, companies director, residing at 89, rue Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given and signed in Baar, on 9th February 2012.

The aforementioned power of attorney, initialled and signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, acting in their above stated capacities, has requested the officiating notary to enact the following articles of association of "société anonyme" to be established.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. By the above-mentioned person and all those who may become owners of the shares hereafter issued, there is hereby established a company under the form of a "société anonyme" and under the name of "ALMOND P.E. S.A." (hereinafter referred to as "the Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice to the general rules of common law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been fixed by contract with third parties, the registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple resolution of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy by a resolution of the general meeting.

In the event that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such provisional measure shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

The declaration of transfer of the registered office shall be made and noticed to third parties by one of the executive organs of the Company, which has powers to commit the company for acts of daily management.

Art. 3. The company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The object of the company is to perform all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any Luxembourg or foreign enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and develop these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The Company may also perform any transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, the management and the sale, in whatever form, of any immovable assets located in Luxembourg or abroad.

More generally, the company may take any control and supervision action in order to safeguard its rights and may, to the extent and under terms permitted by law, perform any financial, movable, immovable, commercial and industrial transaction which are directly or indirectly connected with its objects and which are liable to promote their development or extension.

Art. 5. The subscribed capital of the Company is fixed at EUR 31.000,- (thirty-one thousand Euro) consisting of 3,100 (three thousand one hundred) shares of a par value of EUR 10,- (ten Euro) each.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

The Company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the Company.

The shares of the Company shall be registered or bearer at the option of the shareholders.

A shareholders' register will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by Article 39 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by inscription in said register. Certificates of these recordings shall be issued and signed by two directors upon request of the relevant shareholder.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company.

For a period of 5 (five) years ending on the 14th of February 2017, the authorized capital is fixed at EUR 10,000,000,- (ten million Euro) consisting of 1,000,000 (one million) shares of a par value of EUR 10. (ten Euro) each.

The subscribed and the authorized capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

Furthermore, the board of directors is authorized, during a period of five years ending on 14th of February 2017, to increase in one or several times the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued in the form of shares with or without an issue premium, to be paid-up in cash, by contribution in kind, by compensation with uncontested, current and immediately exercisable claims against the Company, or even by incorporation of profits brought forward, of available reserves or issue premiums, or by conversion of bonds as specified below.

The board of directors is especially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

After each increase of the subscribed capital performed in the legally required form by the Board of Directors, the present article is, as a consequence, to be adjusted to this amendment.

Moreover, the board of directors is authorized to issue ordinary or convertible bonds, or bonds with warrants, in bearer or other form, in any denomination and payable in any currency, provided however that any issue of convertible bonds or bonds with warrants can only be made under the legal provisions regarding the authorized capital, within the limits of the authorized capital as specified here above and specially under the provisions of art. 32-4 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended from time to time.

The board of directors shall fix the nature, price, rate of interest, conditions of issue and repayment and all other terms and conditions thereof.

A register of registered bonds will be kept at the registered office of the company

Board of Directors - Supervision of the Company

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors consisting of three members at least (who need not be shareholders of the Company). However, if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the Company are held by one single shareholder, the Company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the Company has noted that its shares are held by more than one shareholder. The directors shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the Company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis until the next general meeting of shareholders, by observing the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

Art. 8. Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at the meeting or their representative. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 9. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the meeting or by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors.

Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman or by two directors.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, or by these articles of association to the general meeting of shareholders fall within the powers of the board of directors.

Art. 11. In accordance with Article 60 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended, the daily management of the Company, as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, agents, managers or others attorneys, shareholders or not, acting alone or jointly. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of directors.

The Company may also grant special powers by notarized proxy or private instrument.

Art. 12. The Company is validly bound towards third parties by the joint signatures of two Directors or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated for specific transactions by either the board of directors or, if the case may be, by the sole director.

In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years. The statutory auditor(s) may be re-appointed for successive terms.

General meetings of shareholders

Art. 14. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. If the Company has only one single shareholder, such shareholder shall exercise the powers of the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors.

It must be convened following the request of shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital made to the board of directors. Shareholders representing at least ten per cent (10%) of the Company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the Company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

Art. 15. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the first Wednesday of June at 12.00 noon each year. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting. The quorum and time-limits provided by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Art. 16. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the Company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the Company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The Company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Art. 17. Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the votes validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The present article does not apply in case the Company has a sole shareholder.

Financial year - Profits

Art. 18. The financial year of the Company shall begin on 1st January

of each year and shall terminate on December 31st of each year. The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the subscribed capital.

The remaining balance is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the subscribed capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved and put into liquidation, at any time, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of the articles of association.

In case of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

Amendment of the articles of incorporation

Art. 21. These Articles of Incorporation may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted under the conditions of quorum provided for in Article 67-1 of the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

General disposition

Art. 22. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2012.

The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2013.

The first directors and the first statutory auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

In derogation of article 7 of the articles of association, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The 3,100 (three thousand one hundred) shares have been subscribed to as follows:

Subscribers	Number of shares	Amount subscribed EUR	Amount paidup EUR
BITHIA AG	3.100	31.000	31.000
TOTAL	3.100	31.000	31.000

All the shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of EUR 31,000 (thirty-one thousand Euro) as was certified to the notary executing this deed.

50721

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its incorporation is approximately fixed at EUR 1.100.-.

Extraordinary general meeting

And now, the appearing parties, acting in the above stated capacities, representing the whole of the share capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following persons are elected as directors, their mandate shall expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business year ending December 31st, 2012:

1. Mrs. Patrizia SBARAINI, "profession libérale", born on December 16, 1970 in Brescia (Italia), residing professionally at 5, via Aldo Moro, I25124 Brescia (Italy) appointed as Director;

2. Mrs. Vania BARAVINI, companies directors, born on May 21, 1964 in Esch-sur-Alzette (Luxembourg), residing at 89, rue du Clair-Chêne, L-4062 Esch-sur-Alzette, appointed as Director;

3. Monsieur Alessandro CUSUMANO, companies director, born on 6 April 1981 in Borgomanero (Italy), residing professionally at 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, appointed as Director;

Mrs. Vania BARAVINI, above-mentioned is appointed as the chairman of the board of directors.

Second Resolution

The following company is appointed as statutory auditor, its mandate shall expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements of the first business ending on December 31, 2012:

1. The company ELDEK S.A., a Luxembourg «société anonyme», with registered office at 3, rue des Bains, L-1212 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under section B number 160 814.

Third Resolution

The company's registered office is located in L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in French followed by an English version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Signé: V. BARAVINI, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert le 17 février 2012. Relation: RED/2012/247. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 22 février 2012.

Référence de publication: 2012033276/558.

(120044273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Eiffel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 130.417.

Suite à la cession de 200 parts sociales de catégorie A de Mr. William Graham Robertson à Matterhorn Capital Europe S.A. en date du 5 Mars 2012, le capital social de la société est réparti comme suit:

Matterhorn Capital Europe S.A. 400 parts sociales de catégorie A
Thryn Holding B3 S.à r.l. 100 parts sociales de catégorie B

Utility Corporate Services S.à r.l.
Représenté par Mr. Stéphane HEPINEUZE
Liquidateur

Référence de publication: 2012036125/15.

(120047986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Lux Rep II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 167.523.

—
STATUTES

In the year two thousand and twelve, on the ninth day of the month of March.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“QS REP II S.C.A., SIF”, a société en commandite par actions with its registered office at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B167057,

represented by Mrs Sabine Koos, residing professionally in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 05 March 2012 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Lux Rep II S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name “Lux Rep II S.à r.l.” (the “Company”) is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes and preferred equity certificates or equivalent instruments) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including up-stream or cross-stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand- Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one Euro (EUR 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, any transfer of shares to a person or entity which is not already a shareholder of the Company at that time is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not to be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated, the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by means of a circular when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature of the manager in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the joint signature of any two of the managers. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager or in case of a board of managers by the board itself (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, Indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer

and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each 3rd Thursday of May at 4.00 pm of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2012.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, it has subscribed and entirely paid up the twelve thousand five hundred (12,500) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand five hundred Euro.

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
2. The following persons are named managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

- Mr Michel Abouchalache, born on 31st October 1964 at Beyrouth, with professional address at 243 boulevard Saint Germain, 75007 Paris,

- Mr Jean-Benoît Lachaise, born on 16th April 1965 at Villers-Semeuse (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,

- Mr Eric Triestini, born on 3rd February 1973 at Longeville-lès-Metz (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

- Mr Daniel Dine, born on 12th May 1971 at Thionville (France), with professional address at 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le neuf mars.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg).

A comparu:

«QS REP II S.C.A., SIF», une société en commandite par actions ayant son siège social au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B167057, représentée par Madame Sabine Koos, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 5 mars 2012 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Lux Rep II S.à r.l., qui est constituée par les présentes:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par le comparant et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Lux Rep II S.à r.l." (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permise par la loi, dans toute société-mère, directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autre d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris des notes convertibles et des certificats d'actions préférentielles (preferred equity certificates) ou instruments équivalents) ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou de toute autre manière) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y inclus upstream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, tout transfert de parts sociales à une personne ou une entité qui n'est pas déjà un associé de la Société au moment dudit transfert est soumis à l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux des gérants. Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par le gérant unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant, dirigeant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de gérant, dirigeant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.

8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit à indemnisation prévu par les présentes, n'affectera aucun autre droit dont un gérant, dirigeant ou représentant peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant, dirigeant ou représentant et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants, dirigeants ou représentants en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du représentant ou du dirigeant de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au 3^e jeudi du mois de mai à 16:00 heures de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être une obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille sept cent euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'unique associé a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:
 - Monsieur Michel Abouchalache, né le 31 octobre 1964 à Beyrouth, ayant son adresse professionnelle au 243 boulevard Saint Germain, 75007 Paris,
 - Monsieur Jean-Benoît Lachaise, né le 16 avril 1965 à Villers-Semeuse (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg,
 - Monsieur Eric Triestni, né le 3 février 1973 à Longeville-lès-Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.
 - Monsieur Daniel Dine, né le 12 mai 1971 à Thionville (France), ayant son adresse professionnelle au 84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, la comparante a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. KOOS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 13 mars 2012. Relation: EAC/2012/3315. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2012033529/386.

(120043573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Calpam Transports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 14, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 70.997.

Le bilan au 31 mars 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2011.

Signature

Gérant technique

Référence de publication: 2012036078/12.

(120048052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Fosbele Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 117.635.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 19 janvier 2012

1. Monsieur Emanuele GRIPPO a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 26.3.2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FOSBELE INVESTMENTS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2012036173/16.

(120048689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.

Ocean Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 160.048.

In the year two thousand and twelve, on the sixth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Ocean Management S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", having its registered office in 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, incorporated by deed Me Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg on the March 31st, 2011, published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" ("Mémorial C"), number 1397 dated June 28th, 2011 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 160.048 (the "Company").

The articles of association of the Company have last been lastly amended by a notarial deed enacted by the undersigned notary, notary residing in Luxembourg, on February 7th, 2012, not yet published in the Mémorial C.

The meeting is presided by Mrs Antoinette QURESHI, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The chairman appoints as secretary Mrs Sylvie DUPONT, private employee, residing professionally at the same address.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond THILL, maître en droit, residing professionally at the same address.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 - Increase of the share capital by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each, together with a global share premium amounting to EUR 1,723,724,147.00 (one billion seven hundred twenty-three million seven hundred twenty-four thousand, one hundred forty-seven euro) by contribution in kind.

2 - Subscription and payment by RAYGLOW LIMITED a company incorporated and existing under the laws of the Republic of Cyprus having its registered office in 6, Karaiskaki, City House, P.C. 3032, Limassol, registered with the Ministry of Commerce, Industry and Tourism, Department of Registrar of Companies and official Receiver, Nicosia under number HE 220861 (the "RL") of EUR 1,723,736,647.00 (one billion seven hundred twenty-three million seven hundred thirty-six thousand six hundred forty-seven euro) by way of a contribution in kind.

3 - Amendment of the Article 5, first paragraph, of the Company's articles of association in order to give it the following content:

“ **Art. 5. First paragraph.** The capital of the Company is set at EUR 25,000.(twenty-five thousand euro) represented by 25,000 (twelve-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”.

4 - Amendment of article 8 of the French version of the Articles of Incorporation relating to the representation of the Company in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 8. Représentation.** La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité des gérants, la Société est liée (a) à tout moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (b) par la signature de deux gérants de catégorie B pour tout engagement inférieur à 50 000 € (sauf engagements impliquant des parts dans le capital d'autres personnes morales).»

5 - Amendment of article 9 of the French version of the Articles of Incorporation relating to the procedure in order to give it henceforth the following wording:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel ne doit pas forcément être un gérant, chargé de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit lorsqu'il est convoqué par un gérant.

La notification de toute assemblée du conseil de gérance doit être remise à tous les gérants avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être précisée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Une telle notification doit préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des affaires à traiter.

Une notification peut être remise à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique.

Il est possible de renoncer à la notification avec le consentement de chaque gérant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication.

L'assemblée se tient valablement sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par l'intermédiaire d'un représentant constitue un quorum, à condition que soient présents au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut agir lors d'une assemblée des gérants en nommant, par écrit, par télécopie ou par tout moyen électronique de communication, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tous les gérants peuvent participer à une assemblée du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre simultanément. Une telle participation à une assemblée est réputée équivalente à une participation en personne à une assemblée des gérants.

Sauf exigence contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité par les gérants présents à l'assemblée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises lorsqu'elles sont formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou et tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un acte unique ou dans plusieurs actes distincts au contenu identique.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans le procès-verbal, qui doit être signé par le président.

Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute décision du conseil de gérance relative à des transactions impliquant des actions de Canway Holding B.V. (une société à responsabilité limitée constituée et en existence en vertu du droit néerlandais dont le siège social est sis à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 52461084) qui ne sont pas énumérées aux alinéas (a), (b) et (c) de l'article 9 ci-dessous est soumise, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant l'exécution des transactions correspondantes.

Cette limitation des pouvoirs du conseil de gérance ne s'applique pas aux transactions suivantes afférentes à Canway Holding B.V. et, par conséquent, l'approbation de l'assemblée générale des associés n'est pas requise à cet égard:

- (a) l'acquisition d'actions à titre onéreux dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société;
- (b) l'apport ou la donation d'actions de Canway Holding B.V. à la Société; ou
- (c) l'acquisition d'actions dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société dans le cadre d'un échange ou d'une cession.»

After the foregoing was approved by the meeting, the sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 12,500 (twelve thousand five thousand euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 25,000 (twenty-five thousand euro) by the issue of twelve thousand five hundred (12,500) new shares with a nominal value of EUR 1 (one euro) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium amounting to EUR 1,723,724,147.00 (one billion seven hundred twenty-three million seven hundred twenty-four thousand one hundred forty-seven euro) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a claim amounting to EUR 1,723,736,647.00 (one billion seven hundred twenty-three million seven hundred thirty-six thousand six hundred forty-seven euro) held by RAYGLOW LIMITED against Canway Holding B.V. (the "Contribution").

Second resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment of the New Shares and the payment of the Share Premium through the contribution in kind as described above by RL.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes RL, here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by RL through a contribution in kind as described above.

The evidence of existence, of the amount of such claims has been given to the undersigned notary by the Declaration of Canway Holding B.V. and the RL's Declaration where the said claims appear.

Valuation

The net value of the Contribution (sum of par value of New Shares and Share Premium) amounts to EUR 1,723,736,647.00 (one billion seven hundred twenty-three million seven hundred thirty-six thousand six hundred forty-seven euro).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 6 March 2012, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Managers' intervention

Thereupon intervene the current managers of the Company all of them here represented by Mr Raymond THILL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of their responsibility legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, they expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation and confirm the validity of the subscription payment.

Third resolution:

Pursuant to the above increase capital, the shareholders resolve to amend Article 5 of the articles of association of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 5. First paragraph.** The capital of the Company is set at EUR 25,000.(twenty-five thousand euro) represented by 25,000 (twenty-five thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Fourth resolution

It is resolved to amend article 8 of the French version of the Articles of Incorporation relating to the representation of the Company in order to give it henceforth the following wording:

“ **Art. 8. Représentation.** La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité des gérants, la Société est liée (a) à tout moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (b) par la signature de deux gérants de catégorie B pour tout engagement inférieur à 50 000 € (sauf engagements impliquant des parts dans le capital d'autres personnes morales).»

Fifth resolution

It is resolved to amend article 9 of the French version of the Articles of Incorporation relating to the procedure in order to give it henceforth the following wording:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel ne doit pas forcément être un gérant, chargé de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit lorsqu'il est convoqué par un gérant.

La notification de toute assemblée du conseil de gérance doit être remise à tous les gérants avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être précisée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Une telle notification doit préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des affaires à traiter.

Une notification peut être remise à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique.

Il est possible de renoncer à la notification avec le consentement de chaque gérant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication.

L'assemblée se tient valablement sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par l'intermédiaire d'un représentant constitue un quorum, à condition que soient présents au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut agir lors d'une assemblée des gérants en nommant, par écrit, par télécopie ou par tout moyen électronique de communication, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tous les gérants peuvent participer à une assemblée du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre simultanément. Une telle participation à une assemblée est réputée équivalente à une participation en personne à une assemblée des gérants.

Sauf exigence contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité par les gérants présents à l'assemblée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises lorsqu'elles sont formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou et tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un acte unique ou dans plusieurs actes distincts au contenu identique.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans le procès-verbal, qui doit être signé par le président.

Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute décision du conseil de gérance relative à des transactions impliquant des actions de Canway Holding B.V. (une société à responsabilité limitée constituée et en existence en vertu du droit néerlandais dont le siège social est sis à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 52461084) qui ne sont pas énumérées aux alinéas (a), (b) et (c) de l'article 9 ci-dessous est soumise, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant l'exécution des transactions correspondantes.

Cette limitation des pouvoirs du conseil de gérance ne s'applique pas aux transactions suivantes afférentes à Canway Holding B.V. et, par conséquent, l'approbation de l'assemblée générale des associés n'est pas requise à cet égard:

(a) l'acquisition d'actions à titre onéreux dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société;

(b) l'apport ou la donation d'actions de Canway Holding B.V. à la Société; ou

(c) l'acquisition d'actions dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société dans le cadre d'un échange ou d'une cession.»

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euro (EUR 7.000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le six mars.

Par devant Nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Ocean Management S.à r.l." ayant son siège social à 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg le 31 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro 1397 du 28 juin 2011 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le matricule B 160.048 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentaire, notaire de résidence à Luxembourg, le 7 février 2012, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Antoinette QURESHI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sylvie DUPONT, employée privée, demeurant professionnellement à la même adresse.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Monsieur Raymond THILL, maître en droit, demeurant professionnellement à la même adresse.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,-(un euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. - Augmentation du capital social pour un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), avec une prime d'émission globale d'un montant de EUR 1.723.724.147,00 (un milliard sept cents vingt-trois millions sept cents vingt-quatre mille cent quarante-sept euros) par voie d'apport en nature;

2. - Souscription et paiement par RAYGLOW LIMITED une société constituée et existante sous les lois de Chypre, établie et ayant son siège social à 6, Karaiskaki, City House, P.C. 3032, Limassol, inscrite au Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, department du Registrar of Companies and official Receiver, Nicosie sous le numéro HE 220861 (le "RL") de EUR 1.723.736.647,00 (un milliard sept cent vingt-trois millions sept cent trente-six mille six cent quarante-sept euros) par un apport en nature;

3. - Modification de l'article 5, premier alinéa des statuts, pour lui donner le contenu suivant:

« **Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à 25.000 (vingt-cinq mille euros) représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune.»

4. - Modification de l'article 8 dans la version française des statuts de la Société concernant la représentation de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 8. Représentation. La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité des gérants, la Société est liée (a) à tout moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (b) par la signature de deux gérants de catégorie B pour tout engagement inférieur à 50 000 € (sauf engagements impliquant des parts dans le capital d'autres personnes morales).

5. - Modification de l'article 9 dans la version française des statuts de la Société concernant la procédure afin qu'il ait la teneur suivante:

Art. 9. Procédure. En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel ne doit pas forcément être un gérant, chargé de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit lorsqu'il est convoqué par un gérant.

La notification de toute assemblée du conseil de gérance doit être remise à tous les gérants avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être précisée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Une telle notification doit préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des affaires à traiter.

Une notification peut être remise à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique.

Il est possible de renoncer à la notification avec le consentement de chaque gérant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication.

L'assemblée se tient valablement sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par l'intermédiaire d'un représentant constitue un quorum, à condition que soient présents au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut agir lors d'une assemblée des gérants en nommant, par écrit, par télécopie ou par tout moyen électronique de communication, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tous les gérants peuvent participer à une assemblée du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre simultanément. Une telle participation à une assemblée est réputée équivalente à une participation en personne à une assemblée des gérants.

Sauf exigence contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité par les gérants présents à l'assemblée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises lorsqu'elles sont formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou et tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un acte unique ou dans plusieurs actes distincts au contenu identique.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans le procès-verbal, qui doit être signé par le président.

Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute décision du conseil de gérance relative à des transactions impliquant des actions de Canway Holding B.V. (une société à responsabilité limitée constituée et en existence en vertu du droit néerlandais dont le siège social est sis à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 52461084) qui ne sont pas énumérées aux alinéas (a), (b) et (c) de l'article 9 ci-dessous est soumise, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant l'exécution des transactions correspondantes.

Cette limitation des pouvoirs du conseil de gérance ne s'applique pas aux transactions suivantes afférentes à Canway Holding B.V. et, par conséquent, l'approbation de l'assemblée générale des associés n'est pas requise à cet égard:

- (a) l'acquisition d'actions à titre onéreux dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société;
- (b) l'apport ou la donation d'actions de Canway Holding B.V. à la Société; ou
- (c) l'acquisition d'actions dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société dans le cadre d'un échange ou d'une cession.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social pour un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), afin de le porter de son montant actuel EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros) par l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), (les «Nouvelles Parts») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant de EUR 1.723.724.147,00 (un milliard sept cent vingt-trois millions sept cent vingt-quatre mille cent quarante-sept euros) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), la totalité devant être libérée par un apport en nature consistant en une créance d'un montant de EUR 1.723.736.647,00 (un milliard sept cent vingt-trois millions sept cent trente-six mille six cent quarante-sept euros) détenue par RAYGLOW LIMITED à l'encontre de Canway Holding B.V. (la «Contribution»)

Deuxième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement des Nouvelles Parts et le paiement de la Prime d'Emission par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessus par RL.

Intervention de l'Apporteur – Souscription – Paiement

Ensuite intervient RL, ici représenté par Mr. Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé et qui déclare souscrire les Nouvelles Parts. L'émission des Nouvelles Parts est aussi sujette au paiement de

la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement payées par RL par voie d'apport en nature tel que décrit ci-dessous.

La justification de l'existence, du montant de la Créance a été rapportée au notaire instrumentant par la production d'une déclaration de RL mentionnant les créances.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport (somme de la valeur des parts sociales nouvelles et de la prime d'émission) s'élève à EUR 1.723.736.647,00 (un milliard sept cent vingt-trois millions sept cent trente-six mille six cent quarante-sept euros).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 6 mars 2012, qui sera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mr. Raymond THILL, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement tenus en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, acceptent expressément la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution:

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, les Associés décident de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 25.000 (vingt-cinq mille euros), représenté par 25.000 (vingt-cinq mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.»

Quatrième résolution

Il est décidé modifier l'article 8 dans la version française des statuts de la Société concernant la représentation de la Société afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 8. Représentation.** La signature du gérant unique engage la Société. En cas de pluralité des gérants, la Société est liée (a) à tout moment par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou (b) par la signature de deux gérants de catégorie B pour tout engagement inférieur à 50 000 € (sauf engagements impliquant des parts dans le capital d'autres personnes morales).»

Cinquième résolution

Il est décidé de modifier l'article 9 dans la version française des statuts de la Société concernant la procédure afin qu'il ait désormais la teneur suivante:

« **Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance choisit un président parmi ses membres. Il peut également choisir un secrétaire, lequel ne doit pas forcément être un gérant, chargé de dresser le procès-verbal des assemblées du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit lorsqu'il est convoqué par un gérant.

La notification de toute assemblée du conseil de gérance doit être remise à tous les gérants avant la date prévue pour ladite assemblée, sauf en cas d'urgence dont la nature doit être précisée dans le procès-verbal de l'assemblée.

Une telle notification doit préciser la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que la nature des affaires à traiter.

Une notification peut être remise à chaque gérant oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex ou moyen électronique.

Il est possible de renoncer à la notification avec le consentement de chaque gérant par écrit, par télécopie ou par tout autre moyen électronique de communication.

L'assemblée se tient valablement sans notification préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Une majorité des gérants présents en personne, par procuration ou par l'intermédiaire d'un représentant constitue un quorum, à condition que soient présents au moins un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Tout gérant peut agir lors d'une assemblée des gérants en nommant, par écrit, par télécopie ou par tout moyen électronique de communication, un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Tous les gérants peuvent participer à une assemblée du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence ou par tout moyen électronique permettant à toutes les personnes présentes à l'assemblée de s'entendre simultanément. Une telle participation à une assemblée est réputée équivalente à une participation en personne à une assemblée des gérants.

Sauf exigence contraire des présents Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées à l'unanimité par les gérants présents à l'assemblée.

Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants ont le même effet que les résolutions adoptées lors d'une assemblée du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises lorsqu'elles sont formulées par écrit par voie circulaire, transmises par courrier ordinaire, par courrier électronique ou par télécopie, ou par téléphone, téléconférence ou et tout autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée dans un acte unique ou dans plusieurs actes distincts au contenu identique.

Les délibérations du conseil de gérance sont consignées dans le procès-verbal, qui doit être signé par le président.

Nonobstant toute disposition des présents Statuts, toute décision du conseil de gérance relative à des transactions impliquant des actions de Canway Holding B.V. (une société à responsabilité limitée constituée et en existence en vertu du droit néerlandais dont le siège social est sis à Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée au registre du commerce et des sociétés néerlandais sous le numéro 52461084) qui ne sont pas énumérées aux alinéas (a), (b) et (c) de l'article 9 ci-dessous est soumise, en tout état de cause, à l'approbation de l'assemblée générale des associés avant l'exécution des transactions correspondantes.

Cette limitation des pouvoirs du conseil de gérance ne s'applique pas aux transactions suivantes afférentes à Canway Holding B.V. et, par conséquent, l'approbation de l'assemblée générale des associés n'est pas requise à cet égard:

- (d) l'acquisition d'actions à titre onéreux dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société;
- (e) l'apport ou la donation d'actions de Canway Holding B.V. à la Société; ou
- (f) l'acquisition d'actions dans le capital de Canway Holding B.V. par la Société dans le cadre d'un échange ou d'une cession.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de prime d'émission, ont été estimés à sept mille euros (EUR 7.000.-).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document aux personnes présentes, elles ont signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande des personnes présentes à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: A. Qureshi, S. Dupont, R. Thill et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 09 mars 2012. LAC/2012/11216. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2012.

Référence de publication: 2012033618/381.

(120043707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 mars 2012.

Motor Development International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 38.747.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2012.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2012036296/12.

(120048399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2012.
